

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - ~~N.TAJDIRT~~ - F.TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - ~~C.DI POMPEO~~ - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON) - **arrivé pour la question n°2**

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Denis DEJARDIN** (à Mehdi GAMRA)

Sophie CORDIER (à Marie-Christine MORETTI) - **Christophe DI POMPEO** (à Marie-Pierre ROPITAL)

EXCUSES :

Marc DANNEELS : **arrivé pour la question n° 2**

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(S) :

Mehdi GAMRA à partir de la question n° 26

Denis DEJARDIN à partir de la question n° 26

Naëlle TAJDIRT

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 25 : Regroupement des écoles Alphonse Daudet et Marcel Pagnol

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L.212-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-30,

Considérant que la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider légalement de la création et de l'implantation des écoles maternelles et élémentaires d'enseignement public, après avis du représentant de l'État.

Considérant que le quartier de Montplaisir dispose actuellement de 2 écoles, à savoir :

- l'école maternelle Alphonse Daudet et l'école élémentaire Marcel Pagnol.

Considérant que les bâtiments de l'école élémentaire Marcel Pagnol pourront, après réalisation de travaux d'aménagement prévus au budget 2015, accueillir l'ensemble des classes maternelles et élémentaires des 2 écoles de manière satisfaisante, tout en maintenant les 2 directions, sauf si à l'avenir l'un des 2 directeurs venait à quitter son poste.

Considérant que ce regroupement et ce nouvel environnement vont permettre de meilleures conditions d'enseignement favorables aux apprentissages des enfants du quartier, ainsi que la mutualisation des moyens alloués par la Ville.

Par ces motifs, à la suite d'une réflexion menée conjointement avec l'Education Nationale et l'Inspection Académique, il est proposé au Conseil Municipal de :

- décider du regroupement des écoles Alphonse Daudet et Marcel Pagnol au sein des bâtiments de l'école élémentaire Marcel Pagnol.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec : 2 abstentions (X DUBOIS - C SAVAUX),

- **Décide** du regroupement des écoles Alphonse Daudet et Marcel Pagnol au sein des bâtiments de l'école élémentaire Marcel Pagnol.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY